

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-

Siège social : Av. Tatch M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 06 septembre 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Salah MEZIOU.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Montant exprimés en Dinars)

DESIGNATION	NOTES		
		AU 31-12-23	AU 31-12-22
ACTIFS			
ACTIFS IMMOBILISES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A1	36 311	23 506
Amortissements Immob. Incorp.		-24 687	-22 323
		11 624	1 183
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A2	1 208 547	1 259 545
Amortissements Immob. corporelles		-638 473	-633 948
		570 075	625 596
IMMOBILISATION FINANCIERE	A3	32 570 046	32 699 876
Provisions Immob. Financières		-11 495 341	-11 641 757
		21 074 705	21 058 120
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		21 656 404	21 684 899
AUTRES ACTIF COURANT	A4	8 001 682	7 595 448
PROVISIONS		-854 801	-1 454 801
		7 146 881	6 140 647
PLACEMENTS ET AUT. ACTIFS FINACIERS	A5	18 324 442	19 350 940
PROVISIONS		-3 135 132	-3 160 979
		15 189 309	16 189 962
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUID	A6	1 069 129	684 292
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		23 405 319	23 014 900
TOTAL DES ACTIFS		45 061 723	44 699 799

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Montant exprimés en Dinars)

DESIGNATION	NOTES		
		AU 31-12-23	AU 31-12-22
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAUX PROPRES	B1		
CAPITAL SOCIAL	B.1.1	38 051 690	38 051 690
RESERVES	B.1.2	863 660	848 429
RESERVES SPECIALES DE REEVALUATION		208 780	208 780
RESULTATS REPOTES		-19 650 935	-20 923 242
TOT. CAPITAUX AV RESULTAT		19 473 195	18 185 657
RESULTAT DE L'EXERCICE		146 247	1 272 308
TOT. CAPITAUX PROPRES AV AFFECT RT		19 619 442	19 457 964
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS	B2		
PROVISION POUR RISQUE		320 000	320 000
FINANCEMENT 21-21		555 724	555 724
FINANCEMENT FOPRODI		11 509 570	11 532 230
FINACEMENT RITI		45 885	45 885
FINANCEMENT IRADA		1 147 000	1 147 000
FONDS SODINO CDC		1 569 142	1 625 000
FOND DE RESTRECTORATION DES PME		2 595 000	2 595 000
AVANCES SUR CESSION D'ACTIONS		1 098 027	942 401
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		18 840 348	18 763 239
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	B3	86 798	63 863
AUTRES PASSIFS COURANTS	B4	4 577 814	4 571 164
CONCOURS BANCAIRES ET AUT. PASS FIN	B5	1 937 322	1 843 568
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		6 601 933	6 478 595
TOTAL DES PASSIFS		25 442 281	25 241 835
TOTAL CAP. PROPRES & PASSIFS		45 061 723	44 699 799

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023
(Montant exprimés en Dinars)

DESIGNATION	NOTES	AU 31-12-23	AU 31-12-22
PRODUITS D'EXPLOITATION	C1		
REVENUS DES PARTICIPATIONS		90 653	272 529
REVENUS DES PLACEMENTS		1 219 679	1 215 654
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		76 970	57 937
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATIONS		3 954	3 600
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		1 391 256	1 549 721
CHARGES D'EXPLOITATION			
CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	C2	-6 574	-16 460
ACHATS NON STOCKES FOURN ET SCES	C3	-375 567	-196 591
CHARGES DU PERSONNEL	C4	-1 473 368	-1 289 363
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET PROV	C5	680 367	1 259 602
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS	C6	-81 737	-47 455
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-1 256 879	-290 268
RESULTAT D'EXPLOITATION	C7	134 377	1 259 453
AUTRES GAINS ORDINAIRES		15 372	16 000
AUTRES PERTES ORDINAIRES		-596	0
RESULTAT ACTIVITE ORD AV IMPOTS		149 153	1 275 453
Impôts sur les sociétés		-2 906	-3 145
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		146 247	1 272 308

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2023
(Montant exprimés en Dinars)

DESIGNATION	NOTES	31-12-23	31-12-22
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</i>			
Résultat net		<u>146 247</u>	<u>1 272 308</u>
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions	<i>C4</i>	-680 367	-1 259 602
- Variation du Besoin en fonds de roulement		-997 556	-207 698
Plus values de cession participations et CCA fonds Propres	<i>A3-1-1</i>	-56 688	-239 847
Plus values de cession participations et CCA CDC& FOPRODI	<i>D3</i>	-8 022	0
PLUS value / cession des Actifs immobilisés	<i>A2-ii</i>	-15 000	-16 000
<u>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</u>		-1 611 386	-361 013
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles& incorporelles	<i>TAM</i>	-25 908	-182 906
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles& incorporelles	<i>A2-ii</i>	15 000	16 000
Décaissements provenant de l'acquisition financières			
* Participations			
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
* Participations sur Fonds propres	<i>A3-1-1</i>	163 848	821 847
* Participations sur FOPRODI	<i>A3-1-2</i>	30 692	0
Variation des avances sur cession d'actions reçues	<i>B2-i</i>	155 627	-352 506
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</u>		339 259	302 436
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissement de la libération du capital			
Jetons de présence affectés au Fonds social	<i>B1-2</i>	15 231	18 442
Encaissement Intérêts CCA SOPINO	<i>A4-a-i</i>	600 000	0
Variation des placements courants	<i>A5</i>	1 026 499	2 016 387
Décaissements sur financement FOPRODI	<i>B5</i>	0	-1 136 209
Décaissements sur financement Fonds CDC	<i>B2</i>	-51 516	-64 804
Part des Fonds IRADA dans les Revenus financés	<i>D2</i>	21 879	0
Part des Fonds FOPRODI dans les Revenus financés	<i>D3</i>	7 220	0
Part des Fonds CDC dans les Revenus financés	<i>D3</i>	38 202	0
Reclassement Exigible Fonds gérés (IRADA CDC et FOPRODI FSPME)		0	89 825
Décaissements FSPME	<i>B2</i>	0	-605 000
<u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u>		1 657 514	318 641
		<u>385 387</u>	<u>170 238</u>
Trésorerie début de l'exercice	<i>A6</i>	683 742	513 503
Trésorerie Fin de l'exercice	<i>A6</i>	1 069 129	683 742

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE :

La **Société de développement du Nord-Ouest** a été créé sous la forme d'une société anonyme suivant acte sous seing privé en date du 04 Mai 1996 enregistré à Tunis en date du 27 Mai 1996, avec un capital initial de **4.000.000 Dinars** divisé en 400.000 actions de valeur nominale de 10 Dinars chacune.

Quatre augmentations ont été réalisées depuis la constitution de la société pour porter le capital à 48 000 000 dinars réparti sur 4 800 000 actions de 10 dinars chacune.

Toutes les actions ont été souscrites en numéraires.

En 2016 le capital a été réduit de 9 948 310 DT et a été limité au montant libéré soit 38 051 690 Dinars.

La société a pour objet, conformément à l'Article 3 de ses statuts :

- La participation, pour son propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs tels que définis par le code d'incitation aux investissements ; des entreprises implantées dans les zones de développement régional, telles que fixées par le dit code ; des entreprises objets d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques et bénéficiant de mesures de redressement conformément à la législation en vigueur ; et les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques ;
- La réalisation de toute opération ayant un rapport direct ou indirect avec son objet.

L'activité de la **SODINO** se limite à la région du Nord-Ouest c'est à dire aux gouvernorats de Béja, Jendouba, Le Kef et Siliana.

Par ailleurs, la **SODINO** est gérée par un conseil d'administration composé de 12 membres.

II. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

2.1- Composition des états financiers :

Les états financiers de la **SODINO** arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- L'intelligibilité ;
- La pertinence ;
- La fiabilité ;
- La comparabilité.

Ces caractéristiques sont considérées en tenant compte de deux contraintes : l'équilibre avantages - coûts et l'importance relative.

* **Le Bilan** fournit l'information sur la situation financière de la **SODINO** et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations.

Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* **L'Etat de résultat** fournit les renseignements sur la performance de la **SODINO**. La méthode de présentation retenue des produits et charges est celle **autorisée** : selon leur nature.

Le choix de la présentation selon cette méthode tient compte des usages comptables en vigueur et des spécificités sectorielles et organisationnelles de la **SODINO**.

* **L'Etat des flux de trésorerie** renseigne sur la manière avec laquelle la **SODINO** a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter ces flux en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation

d'encaissement ou de décaissement passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

2.2- Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de la **SODINO**, arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables Tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence n'existe entre les normes Tunisiennes et les principes comptables retenus par la **SODINO** pour l'élaboration de ses états financiers.

III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES

APPLIQUES :

Pour l'élaboration de ses états financiers au 31 décembre 2022, la **SODINO** a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

En plus de l'adoption de la convention du coût historique, les principes résultants des **conventions comptables** prévues par le cadre conceptuel sont utilisés pour la préparation et la présentation des états financiers.

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes suivantes :

3.1- Immobilisations Incorporelles :

Les éléments incorporels de la **SODINO** qui constituent des éléments d'actifs sont ceux ayant un potentiel de générer des avantages économiques futurs au bénéfice de la **SODINO**.

Ils sont pris en compte aux états financiers conformément à la norme comptable N°6 et comprennent les logiciels informatiques dissociés du matériel et acquis pour l'usage interne de la **SODINO**.

Le facteur qui est pris en considération pour estimer la durée d'utilisation de ces immobilisations incorporelles est essentiellement l'effet de l'obsolescence.

Compte tenu de ce facteur, les logiciels ont été amortis sur une durée de 3 ans.

3.2- Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2022 sont celles qui répondent aux critères de classement établi par la norme comptable N°5.

Elles sont initialement évaluées à leur **coût d'acquisition**, en cas d'acquisition à titre onéreux, et à leur **coût de production** quand elles sont produites par la **SODINO**. Les immobilisations acquises à titre gratuit sont évaluées à leur **valeur vénale**.

Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition ou à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà prise en compte sont ajoutées à la valeur comptable du bien quand elles permettent :

- D'allonger la durée d'utilisation ou d'augmenter la capacité du bien ;
- D'obtenir une amélioration substantielle de la qualité de la production du bien ;
- D'obtenir une réduction substantielle des frais d'exploitation initialement prévus.

La méthode d'amortissement adopté est **l'amortissement constant** (linéaire) qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilisation du bien. Les taux retenus sont les suivants :

- <i>Construction</i> :	2 %
- <i>Matériel Roulant</i> :	20 %
- <i>Agencements, aménagements et installations</i> :	10 %
- <i>Equipements de bureaux</i> :	10 %
- <i>Matériel de Bureaux</i> :	10 %
- <i>Matériel informatique</i> :	33,33 %

Les immobilisations dont la valeur d'acquisition ne dépasse pas 500 Dinars sont amorties intégralement.

Au cours de l'exercice 2021, la SODINO Sicar a procédé à la réévaluation Légale du Bâtiment logeant son siège social ainsi que les amortissements correspondants, avec date d'effet au 1er janvier 2021, et

ce sur la base d'un rapport d'expert indépendant, fixant sa valeur à 432 000 DT dégageant ainsi une plus-value de Réévaluation Légale de 208 780 DT.

La réévaluation basée sur les indices prévus par le décret Présidentiel n°2022-297 du 28 mars 2022 ayant donnée une valeur supérieure à la juste valeur dégagée par le rapport d'un expert indépendant, la société a retenu cette juste valeur établie par l'expert indépendant s'élevant à 432 000 DT (Note A2 et Note B1).

La réévaluation basée sur les indices prévus par le décret Présidentiel n°2022-297 du 28 mars 2022 a dégagé une valeur nette réévaluée de 514 603 DT.

La réévaluation basée sur les indices ayant donné une valeur ayant donnée une valeur supérieure à la juste valeur dégagée par le rapport d'un expert indépendant, la société a retenu cette juste valeur établie par l'expert indépendant s'élevant à 432 000 DT (Note A2 et Note B1).

3.3- Immobilisations financières :

Les immobilisations financières de la **SODINO** comportent les participations, les participations à rétrocéder, les dépôts et cautionnements et les prêts à plus d'un an.

Les participations sont des placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

Les participations en portage sont destinées à être rétrocédées aux promoteurs après une période de détention supérieure à 3 ans, délai minimal prévu pour les contrats de rétrocession conclus, à l'avance avec les promoteurs.

Les participations de la **SODINO** sont prises en compte et évaluées en respectant les dispositions de la norme comptable N°7. Ainsi, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A la date d'inventaire, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation représente pour la **SODINO**.

Pour cette estimation, les éléments suivants sont pris en considération : actif net, rentabilité et perspectives de rentabilité, perspectives de réalisation, conjoncture économique, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

La comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'usage fait apparaître des plus ou moins-values.

Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation. Aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

La **SODINO** a signé avec l'Etat Tunisien plusieurs conventions de financement et de gestion des participations, notamment :

- Le Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI » ;
- Le Fonds de Promotion de l'Agriculture ;
- Le Fonds National de l'Emploi « 21-21 » ;
- Le Fonds de l'Investissement dans la Technologie de l'Information « FITI » ;
- Le Fonds de Restructuration et de Soutien des PME
- Le Fonds CDC

Les participations de la **SODINO**, financées aussi bien sur fonds propres que sur lignes de crédits ou fonds spéciaux sont inscrits au nom de la **SODINO** et par conséquent, figurent à l'actif de ses états financiers.

La contrepartie des participations financées sur lignes de crédit ou fonds spéciaux est inscrite au passif des états financiers, parmi les passifs non courants.

Les provisions pour dépréciation des investissements financiers, constatées à la date du 31 décembre 2022, couvrent le risque de dépréciation des participations de la **SODINO** financées sur fonds propres.

Les participations sur les Fonds et les Lignes gérés par la SODINO pour les comptes d'autres organismes (FOPRODI, Fonds CDC, ...) ne font pas l'objet de provision.

3.4- Comptabilisation des intérêts sur comptes courants SODINO :

Antérieurement à l'exercice 2016, les intérêts sur compte courant SODINO étaient comptabilisés en Produits de l'exercice au cours duquel ils sont courus. Ils faisaient ensuite l'objet de provision, vu l'incertitude qui pèse sur leur recouvrement.

A partir de l'exercice 2016, la SODINO ne comptabilise ni les produits correspondant à ces intérêts ni la provision pour couvrir le risque de non recouvrement. Ces intérêts sont portés dans le compte « Intérêts réservés » présenté parmi les Passifs Courants au niveau du Bilan.

Pour l'exercice 2022, les intérêts sur le compte de la SOPINO sont portés en produits (Voir note F2 : Parties liées)

3.5- Evénements postérieurs à la date de clôture :

Les événements survenant après la date de clôture de l'exercice (31 décembre) sont ceux, favorables ou défavorables, qui se produisent entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers. Ces événements sont pris en compte dans les états financiers de la **SODINO** en application des recommandations de la norme comptable N°14 comme suit :

- Pour les événements liés à des conditions existant à la date de clôture (qui constituent un élément complémentaire d'appréciation de la valeur de l'actif ou du passif à la date de clôture), les états financiers sont ajustés en vue de fournir une information complémentaire ou rectificative.
- Pour les événements non liés à des conditions existant à la date de clôture de l'exercice, il n'est pas procédé à la modification des comptes. Une mention est portée au niveau des notes aux états financiers.

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière de la société n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation de ces états financiers.

3.6- Engagements hors bilan :

Conformément aux recommandations de la norme comptable N°14, les éventualités de survenance d'événements futurs de nature à affecter la fiabilité et la pertinence des états financiers sont traduites dans ces états par des provisions ou par la production d'informations complémentaires aux notes aux états financiers.

Les éventualités résultent d'un droit ou d'une obligation contractuelle, dont les effets sur la valeur ou la composition de l'actif de la **SODINO** sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures, sont considérés comme des engagements à porter au niveau des notes aux états financiers. Cette mention porte sur :

- La nature de l'éventualité ;
- Les incertitudes qui affectent l'issue, et

- L'estimation de leur incidence financière

3.7- Les comptes de charges et de produits :

Les revenus de la **SODINO** sont constitués :

- Des produits des participations ;
- Des produits des placements
- Des produits des études et commissions.

Les produits des participations de la **SODINO** (plus-value de cession) sont constatés à l'encaissement.

NOTES AU BILAN

Note A.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la **SODINO** totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur brute de **36 311** Dinars :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
- Logiciel informatique	1 010	1 010	0
- Système domaine SODINO	835	835	0
- Logiciel déclaration	885	885	0
- Logiciel comptable	5 901	5 901	0
- Logiciel CashLine	14 875	14 875	0
- Logiciel Paie	12 805	0	12 805
TOTAUX	36 311	23 506	12 805

Les amortissements cumulés des immobilisations incorporelles totalisant au 31/12/2023 un solde de 24 687 Dinars.

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
-Logiciel Informatique	1 010	1 010	0
- Système	835	835	0
- Logiciel déclaration	885	885	0
- Logiciel Comptable	5901	5901	0
- Logiciel CashLine	14 875	13 692	1 183
- Logiciel Paie	1 181	0	1 181
TOTAUX	24 687	22 323	2 364

Note A.2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont enregistré une variation de **50 998 Dinars**. Les amortissements cumulés des immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2023 un solde de **1 208 547 Dinars**. Ils se détaillent comme suit

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Construction	560 765	560 765	0
Matériel de transport de fonction	237 100	301 200	-64 100
Matériel de transport de service	95 135	95 135	0
Agencements et aménagements	39 920	39 920	0
Installations	18 453	18 453	0
Mobilier de bureau	76 012	76 012	0
Matériel de bureau	35 122	30 899	4 223
Matériel Informatique	137 219	128 339	8 880
Documentation Technique	8 821	8 821	0
TOTAUX	1 208 547	1 259 545	-50 998

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

Valeurs Brutes	Valeurs Brutes	Amortissements	Prix de cession	Plus values
<u>Acquisitions</u>	<u>13 102</u>			
coffre fort	4 223			
IMPRIMANTE EPSON	3 626			
CAMERA	5 253			
<u>Cessions</u>				
Véhicule Citroën C5	<u>64 100</u>	64 100	15 000	15 000
Variation	-50 998			

Les amortissements correspondants se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Bâtiment	165 874	153 532	12 343
Matériel de transport de fonction	154 645	197 385	-42 740
Matériel de transport de service	47 290	34 090	13 200
Agencements et aménagements	37 347	36 107	1 240
Installations	18 123	17 332	792
Mobilier de bureau	57 251	54 084	3 168
Matériel de bureau	127 238	112 287	14 951
Matériel Informatique	23 520	21 949	1 571
Equipement de bureau	7 184	7 184	0
TOTAUX	638 473	633 948	4 524

Le détail des immobilisations et des amortissements est présenté en **Annexe 1**.

Note A.3.- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Sous cette rubrique figurent les participations, les participations à r troceder, y compris celles effectu es sur les fonds mis   la disposition de la SODINO, les pr ts accord s sur fonds 21-21 et les d p ts et cautionnement pour une **valeur brute** totale de **32 570 046 Dinars**.

La variation des soldes des immobilisations financi res se d taille comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
<u>VALEURS BRUTES</u>			
- Immobilisation fin. statut juridique particulier (IKDAM I)	250 000	250 000	0
o IKDAM gestion	149 900	149 900	0
o SODET	1 700	1 700	0
o SOPINO	3 299 900	3 299 900	0
o SRAOJETEN	25 000	25 000	0
o POLE TECHNOLOGIQUE	122 500	122 500	0
- Participations	29 193 900	29 323 730	-129 830
- Pr�ts 21-21	556 218	556 218	0
- D�p�ts et cautionnements	928	928	0
Versement restant � effectuer/participations	-1 030 000	-1 030 000	0
<i>Valeur Brute (a)</i>	32 570 046	32 699 876	-129 830
<i>Provisions (b)</i>	-11 495 341	-11 641 757	146 416
<i>Valeurs nettes (c : a+b)</i>	21 074 705	21 058 120	16 585

A.3-1. PARTICIPATIONS A RETROCEDER

La variation des participations   r troceder s' levant   -129 830 DT, se d taille comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION		Montants		Variations	Restant � lib�rer
		2023	2022		
PARTICIPATION SUR FONDS PROPRES	A.3-1-1	12 373 445	12 480 605	-107 160	285 000
PARTICIPATION SUR FONDS FOPRODI	A.3-1-2	11 794 570	11 817 240	-22 670	285 000
PARTICIPATION SUR FONDS GERE RITI	a	45 885	45 885	0	0
PARTICIPATION SUR FONDS GERE IRADA	a	1 147 000	1 147 000	0	0
PARTICIPATION SUR FONDS SOUTIEN PME	a	2 198 000	2 198 000	0	0
PARTICIPATION SUR FONDS CDC	A.3-1-3	1 635 000	1 635 000	0	460 000
TOTAUX		29 193 900	29 323 730	-129 830	1 030 000

Le d tail des participations   r troceder est pr sent  en **Annexe 2**.

A.3-1-1. PARTICIPATIONS SUR FONDS PROPRES RETROCEDEES

Le d tail des participations sur les fonds propres de la SODINO r troced es se pr sente comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANT BRUT		CESSIONS	Nombre de titres	PLUS VALUES
	2023	2022			
<u>RETROCESSIONS</u>					
EXPO FOREST	12000	15 000	-3 000	300	1 028
SEB	0	87 500	-87 500	875	41 363
Menuiserie AYADI	0	16 660	-16 660	1 666	14 298
TOTAUX	12 000	119 160	-107 160	2 841	56 688

A.3-1-2. PARTICIPATIONS SUR FONDS FOPRODI

La variation des participations sur le fonds FOPRODI, se détaille comme suit :

DESIGNATION	MONTANT BRUT		VARIATION	Nombre de titres	PLUS VALUES	Part Sodino	Part FOPRODI
	2023	2022					
<u>RETROCESSIONS</u>							
EXPO FOREST	24000	30 000	-6 000	600	743	74	669
Menuiserie AYADI	0	16 670	-16 670	1 667	7 278	728	6 550
Totaux	24 000	46 670	-22 670	2 267	8 022	802	7 219

A.3-2. PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS

Les provisions sur les participations s'analysent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS	<u>480 500</u>	<u>480 500</u>	<u>0</u>
IKDAM GESTION	149 900	149 900	0
IKDAM -GESTION FONDS D'AMORCAG	250 000	250 000	0
SOPINO	0	0	0
SOJET	1 700	1 700	0
PART STE DU COMPLEXE INDUS ET TECHN	53 900	53 900	0
PART STE PHOSPHATE STRAOUAAR SRAOUERTENE	25 000	25 000	0
PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS A RETROCEDER (Annexe 1)	<u>11 014 841</u>	<u>11 161 257</u>	<u>-146 416</u>
Totaux	11 495 341	11 641 757	-146 416

La variation des provisions sur participations à rétrocéder, s'élevant à -146 415 DT, s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

Désignations	2023	2022
Provisions antérieures	11 161 257	11 140 037
Dotations de l'exercice <u>A.3-2-1.</u>	2 105	54 220
Reprises <u>A.3-2-2.</u>	-148 520	-33 000
Variations des provisions	<u>-146 415</u>	<u>21 220</u>
Totaux	11 014 842	11 161 257

A.3-2-1. Dotations aux provisions :

Les dotations aux provisions de l'exercice 2023, s'élevant à 2 105 DT concerne la participation dans le projet STOTCA.

A.3-2-2. Reprises:

Les reprises de provisions de l'exercice 2023, s'élevant à 148 520 DT, se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

<i>Projets promoteurs</i>	<i>Participation FP</i>	<i>Provision Antérieure</i>	<i>Reprise</i>	<i>Provision au 31-12-2023</i>
EXPOFOREST	12 000	12 000	-12 000	0
EXTRA BETON	37 500	29 413	-11 470	17 943
VEGA CABLES	135 000	26 494	-11 423	15 071
SIGMASOL	60 000	40 000	-40 000	0
SOCABIS	110 000	44 000	-44 000	0
SAN	23 000	21 388	-2 365	19 023
MS-ELITES	30 500	30 500	-4 263	26 237
GOLD CIN	100 000	48 000	-23 000	25 000
TOTAUX	807 000	-504 342	-148 520	-392 399

Note A.4- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent dinars se détaillent comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Prêt au personnel	98 397	76 364	22 034
Etat impôt et taxes	1 517 463	1 291 962	225 502
Débiteurs divers	114 290	136 916	-22 627
Charges constatées d'avance	13 636	17 866	-4 230
Produit à recevoir	6 257 895	6 063 609	194 286
Crédit TVA	0	231	-231
Fournisseurs avances & acomptes	0	8 500	-8 500
Valeur Brute	8 001 682	7 595 448	406 234
Provisions	-854 801	-1 454 801	600 000
Valeur Nette	7 146 881	6 140 647	1 006 234

A- Produit à recevoir :*En Dinar Tunisien*

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
PRODUIT A RECEVOIR SOPINO (i)	6 050 116	5 850 836	199 280
PRODUIT A RECEVOIR SUR FONDS (ii)	67 292	68 403	-1 111
PRODUIT A RECEVOIR FOND IRADA	57 350	45 880	11 470
PRODUIT A RECEVOIR (iii)	90 208	98 490	-8 283
TOTAUX	6 264 966	6 063 609	201 356

*i- PRODUIT A RECEVOIR SOPINO**En Dinar Tunisien*

Intitulé des comptes	31/12/2022	Constatations	Réguls.	Règlements	31/12/2023
Intérêts antérieurs impayés (a)	5 111 436	0	800	-600 000	4 512 236
Intérêts postérieurs à 2021 (Rééchelonnés)	736 000	794 880	0	0	1 530 880
Loyers	3 400	3 600	0	0	7 000
TOTAUX	5 850 836	798 480	800	-600 000	6 050 116

a- Intérêts antérieurs impayés :

Il s'agit des intérêts dus par la SOPINO jusqu'au 31 décembre 2021 se détaillant comme suit

En Dinar Tunisien

Intitulé des comptes	31/12/2022	Constatations	Réguls.	Règlements	31/12/2023
Intérêts impayés (Partie Intérêts Réservés)	3 663 750	0	800	0	3 664 550
Intérêts impayés (Partie Intérêts Provisionnés)	1 447 686	0	0	-600 000	847 686
TOTAUX	5 111 436	0	800	-600 000	4 512 236

Les Provisions sur les Actifs courant, y compris les produits à recevoir se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Provision / Produit à recevoir	-847 686	-1 447 686	600 000
Provisions pour Autres actifs courants	-7 115	-7 115	0
TOTAUX	-854 801	-1 454 801	600 000

ii- PRODUITS A RECEVOIR SUR FONDS CDC ET FP PME

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Commissions de gestion sur le Fonds CDC	29 095	29 828	-733
Commissions de gestion sur le Fonds FS PME	38 197	38 574	-377
TOTAUX	67 292	68 403	-1 111

iii **PRODUIT A RECEVOIR**

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Intérêts courus sur placements	42 863	79 778	-36 914
Intérêts courus sur emprunt Obligataire BNA	6 871	14 174	-7 303
Intérêts courus sur emprunt Obligataire AMAL	33 403	0	33 403
Jetons de présence SOPINO	0	2 813	-2 813
Autres	0	1 726	-1 726
TOTAUX	83 137	98 490	-15 353

Note A.5- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente au 31/12/2023 une valeur nette comptable de **16 576 215 Dinars**. Elle s'analyse comme suit :

En Dinar

Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Titres cotés en bourse	1 269 119	1 269 119	0
Placements financiers	4 394 493	5 365 135	-970 643
Comptes courants (A.5.1)	12 660 830	12 716 686	-55 856
Valeurs Brutes	18 324 442	19 350 940	-1 026 499
Provisions	-3 135 132	-3 160 979	25 846
TOTAUX	15 189 309	16 189 962	-1 000 652

A.5.1 : Comptes courants

La variation des comptes courants sur les projets, s'élevant à -55 856 DT, se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANT	FINANCEMENT
REMBOURSEMENTS		
ZEMAR	45 000	Fonds CDC
ACI	10 856	Fonds CDC
<u>Variation</u> (c : a-b)	55 856	

A.5.2 : Provision sur autres actifs courants

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Provision / Titres de placement cotés	-727 872	-687 365	-40 508
Provision / CCA	-2 407 260	-2 473 614	66 354
TOTAUX	-3 185 132	-3 160 979	25 846

Les provisions sur CCA sont analysées en annexe avec les participations et les CCA.

Note A.6- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2023 un solde de **1069 229 Dinars**, ventilée par poste comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
BANQUES	1 069 103	684 190	384 913
UNIVERSELLE DE BOURSE	126	102	24
TOTAUX	1 069 229	684 292	384 937

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATIONS
	31/12/2023	31/12/2022	
<u>COMPTES SODINO</u>	<u>769 113</u>	<u>387 796</u>	<u>381 317</u>
SODINO CDC	171 711	165 463	6 248
STB SILIANA	2 240	66 761	-64 521
BIAT FONDS DE RESTRECTION	82 480	82 618	-138
BIAT AGENCE SILIANA	326 379	791	325 587
AMEN BANQUE SILIANA	120 197	13 928	106 270
ARAB TUNISIAN BANK SILIANA	6 945	7 085	-140
BIAT IBEN JAZZAR	4 549	4 851	-301
BH SILIANA	20	40 623	-40 603
BT SILIANA	747	890	-143
COMPTE COURANT POSTAL	2 000	1 000	1 000
BNA LAFAYETTE	3 167	3 310	-143
BANQUE DU SUD SILIANA	232	375	-143
BNA SILIANA	48 319	0	48 319
STUSID SIEGE	0	0	0
UNIVERSELLE DE BOURSE	126	102	24
<u>COMPTES RELATIFS AUX FONDS GERES</u>	<u>300 116</u>	<u>296 496</u>	<u>3 620</u>
AMEN BQ IRADA JENDOUBA	61 735	61 873	-138
AMEN BQ IRADA LE KEF	61 735	61 873	-138
STB IRADA JENDOUBA	38 946	39 089	-143
STB IRADA LE KEF	38 875	38 983	-107
BNA FONDS IRADA JENDOUBA	22 238	19 623	2 615
BNA FONDS IRADA KEF	22 238	19 623	2 615
UIB IRADA JENDOUBA	15 618	15 761	-143
UIB IRADA LE KEF	15 618	15 761	-143
BNA BFPME IRADA JENDOUBA	6 300	6 443	-143
BNA BFPME IRADA KEF	6 300	6 443	-143
BT IRADA JENDOUBA	3 951	4 094	-143
BT IRADA LE KEF	3 951	4 094	-143
BH IRADA JENDOUBA	2 190	2 316	-126
BH IRADA LE KEF	398	500	-101
ATTIJARI IRADA LE KEF	22	22	0
TOTAUX	1 069 229	684 292	384 937

Note B.1- CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
CAPITAL SOCIAL (B.1.1)	38 051 690	38 051 690	0
RESERVES (B.1.2)	1 072 440	1 057 209	15 231
REPORT A NOUVEAU	-19 650 935	-20 923 242	1 272 308
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	19 473 195	18 185 657	1 287 538
RESULTAT DE L'EXERCICE	146 247	1 272 308	-1 126 061
CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT	19 619 442	19 457 964	161 478

B.1.1- Capital social :*En Dinar Tunisien*

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant en Dinars	Pourcentage
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	941 798	10	9 417 980	24,75%
BANQUE DE L'HABITAT	812 829	10	8 128 290	21,36%
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	422 038	10	4 220 380	11,09%
STUSID BANK	221 528	10	2 215 280	5,82%
BT	210 000	10	2 100 000	5,52%
BTS	208 381	10	2 083 810	5,48%
CNSS	162 078	10	1 620 780	4,26%
STAR	140 000	10	1 400 000	3,68%
BFPME	120 000	10	1 200 000	3,15%
STB INVEST	74 548	10	745 480	1,96%
BIAT	70 000	10	700 000	1,84%
ATTIJARI BANK	70 000	10	700 000	1,84%
ATB	70 000	10	700 000	1,84%
BTL	60 000	10	600 000	1,58%
OCT	46 307	10	463 070	1,22%
STB SICAR	32 726	10	327 260	0,86%
ASSURANCES MAGHREBIA	15 000	10	150 000	0,39%
AMEN BANK	10 000	10	100 000	0,26%
AUTRES	117 936	10	1 179 360	3,10%
TOTAL	3 805 169	10	38 051 690	100,00%

B.1.2- Réserves :

Les réserves de la SODINO s'élèvent au 31/12/2023 à 1 072 440DT et se détaillent comme suit:

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Réserve légale	49 089	49 089	0
Réserves ordinaires	573 698	573 698	0
Réserve pour Fonds social	240 873	225 642	15 231
Réserve spéciale de réévaluation	208 780	208 780	0
TOTAUX	1 072 440	1 057 209	15 231

Le Tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

En Dinar Tunisien

Désignations	Capital Social	Réserves légales	Autres Réserves	Fonds social	Résultats reportés	Résultat	Totaux
Solde au 31/12/2022	38 051 690	49 089	782 478	225 642	-20 923 242	1 272 308	19 457 964
Affectations au Fonds social				15 231			15 231
Affectation du résultat 2022					1 272 308	-1 272 308	0
Résultat 2023						146 247	146 247
Solde au 31/12/2023	38 051 690	49 089	782 478	240 873	-19 650 935	146 247	19 619 442

Note B.2- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Provision pour risque fiscal	320 000	320 000	0
Financement 21-21	555 724	555 724	0
Avances sur cession d'actions (i)	1 098 027	942 401	155 626
Financement FOPRODI (ii)	11 509 570	11 532 230	-22 660
Financement IRADA KEF	900 000	900 000	0
Financement IRADA JENDOUBA	247 000	247 000	0
Financement RITI	45 885	45 885	0
Financement FONDS CDC (iii)	1 569 142	1 625 000	-55 858
Financement FONDS DE RESTRECTORATION	2 595 000	2 595 000	0
TOTAUX	18 840 348	18 763 239	77 108

i- Avances sur rachat des Titres de participation

En Dinar Tunisien

<i>Comptes d'Avance</i>	2022	<i>Avances Reçues</i>	<i>Règlement Rétrocession actions</i>	<i>Échéances CCA réglées</i>	<i>Réguls.</i>	<i>Total Variations</i>	2023
MENUISERIE AYADI	-50 906	-4 000	54 906			50 906	0
SAB	-3				3	3	0
SEB	-97 363	-31 500	128 863			97 363	0
ADVANCED CHEMICAL INDUSTRY	-17 078	-28 211		45 012		16 802	-277
ZEMAR	-3 629	-52 200		51 163		-1 037	-4 666
EXPOFOREST	-20 771		10 771			10 771	-10 000
MSELITE	-13 000	-3 000				-3 000	-16 000
SOTULIN	-10 389	-6 380				-6 380	-16 769
SONOMAR	-59 000	-24 000				-24 000	-83 000
SOTES	-53 250	-40 950				-40 950	-94 200
EXTRA BETON	-51 042	-72 400				-72 400	-123 442
SIGMA SOL	-40 000	-183 705				-183 705	-223 705
Avances sur autres projets	-525 968					0	-525 968
Totaux	-942 401	-446 346	194 541	96 176	3	-155 627	-1 098 027
Variation						-155 627	

ii- Financement FOPRODI

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	Mouvements	Solde
<u>Ouverture</u>		11 532 230
<u>Libération sur Financements projet</u>		0
<u>Reclassement Produit rétrocession en exigible</u>		-22 660
Participation EXPOFREST	6 000	
Participation Menuiserie AYADI	16 660	
Solde au 31 décembre 2023		11 509 570

iii- **Financement Fonds CDC**

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	Mouvements	Solde
<u>Ouverture</u>		<u>1 625 000</u>
<u>Libération sur Financements projet</u>		<u>0</u>
Libération pour Assurance projet ...		
<u>Reclassement Produit rétrocession en exigible</u>		<u>-55 858</u>
Reclassement Exigible Remboursement CCA ZEMAR	-55 858	
Solde au 31 décembre 2023		1 569 142

Note B.3- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Fournisseurs d'exploitation	15 282	21 331	-6 049
Fournisseurs, factures non parvenues	71 516	42 532	28 984
TOTAUX	86 798	63 863	22 934

Note B.4- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Personnel Charges à payer	258 456	220 000	38 456
Provision départ à la retraite	146 686	125 780	20 906
Provision pour Congés Payés	208 000	187 457	20 543
Etat Impôts et Taxes	68 808	99 513	-30 705
CNSS et CNRPS & Ass. Groupe	115 566	192 826	-77 260
Créditeurs divers	17 877	17 877	0
Compte de régularisation Passif / Fonds social	8 470	5 961	2 509
Intérêts réservés	3 663 750	3 663 750	0
Produits constatés d'avance	1 858	1 858	0
Charge à payer	88 342	56 142	32 200
TOTAUX	4 577 814	4 571 164	6 650

Note B.5- CONCOURS BANCAURES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers de la SODINO se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
FOPRODI	1 231 794	1 201 914	29 880
CDC	94 512	51 967	42 544
FS PME	71 381	71 381	0
IRADA	539 635	517 756	21 879
UNIVERSELLE DE BOURSE	0	0	0
BANQUES	0	550	-550
TOTAL	1 937 322	1 843 569	93 753

NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

Note C.1-. REVENUS

Les revenus de l'année au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Revenus des Participations	90 653	272 529	-181 876
Plus-Values sur cessions d'actions	57 491	239 848	-182 357
Jetons de présence	33 163	32 681	481
Revenus des Placements	1 219 679	1 215 654	4 025
Produits Comptes à terme	336 012	421 877	-85 865
Plus-value/titre	27 914	24 918	2 997
Plus-value/titre SICAV	25 329	21 571	3 758
Intérêts/CCA SOPINO	795 680	736 000	59 680
Intérêts sur autres CCA	12 288	251	12 037
Dividendes des titres de placement BOURSIERS	2 222	261	1 960
Produits des sur comptes de placement	8 010	7 931	79
Produits sur certificat de dépôt	10 797	1 450	9 347
Intérêts de retard	1 427	1 395	32
Etudes et prestations de services	76 970	57 937	19 033
Commissions sur projets CDC	27 280	22 537	4 743
COMMISSIONS IRADA	11 470	11 470	0
COMMISSIONS Fonds de restructuration PME	38 220	23 930	14 290
Autres Produits d'exploitation	3 954	3 600	354
TOTAL	1 391 256	1 549 721	-158 465

Note C.2-. CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES

Sous cette rubrique figurent les charges financières supportées par la SODINO au 31 décembre 2023. Ces charges se détaillent comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Opérations sur titres	1 567	7 593	-6 026
Frais sur titres de placement	1 567	1 116	450
Pertes sur cession titres de placement	0	6 476	-6 476
Services bancaires	5 007	8 867	-3 860
Commissions bancaires	4 967	7 823	-2 856
Intérêts des comptes courants	40	1 044	-1 004
TOTAUX	6 574	16 460	-9 886

Note C.3- ACHATS NON STOCKES DE FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS

Les achats non stockés de fourniture et services extérieurs se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Achats non stockés de fournitures	12 022	4 548	7 473
Achat carburant	30 038	29 605	433
Loyers et charges locatives	29 651	39 130	-9 479
Entretiens et réparations	36 970	42 013	-5 043
Assurances	11 142	11 872	-730
Honoraires & Services extérieurs	128 391	47 840	80 550
Publicités et relations publiques	4 892	5 235	-343
Déplacements, Missions et Réceptions	28 436	18 716	9 720
Frais postaux et de télécommunication	9 615	9 900	-285
Etudes recherches et services extérieurs	52 042	21 658	30 384
Dons et subvention	12 800	3 725	9 075
Cadeaux	7 595	6 614	981
Achats Divers	1 434	1 345	88
Eau et électricité	7 846	7 826	21
Transport administratif	9 593	4 952	4 641
Récupération frais / accident auto	-6 900	-7 554	654
Récupérations de frais judiciaires	0	-50 834	50 834
TOTAUX	375 567	196 591	178 976

Note C.4- CHARGES DU PERSONNEL

Les charges du personnel se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Salaires et compléments de salaires	638 173	554 529	83 644
Primes et gratifications	549 201	461 613	87 589
Congés payés	20 543	44 838	-24 295
Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	231 728	192 336	39 392
Assurance Groupe	33 723	36 048	-2 325
TOTAUX	1 473 368	1 289 363	184 005

Note C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que les reprises sur provisions effectuées au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Dotations aux amortissements	70 989	57 874	13 115
Amortissement des immobilisations	70 989	57 874	13 115
Dotations aux Provisions	-751 356	-1 317 476	566 120
Provisions sur titres de participation	2 104	60 920	-58 816
Provisions sur titres de placement	40 508	0	40 508
Provisions départ à la retraite	20 906	31 548	-10 642
Reprise / Provision sur titres de participation	-148 520	-767 000	618 480

Reprise / Prov sur Intérêts CCA SOPINO	-600 000	-600 000	0
Reprise / Provision sur CCA	-66 354	-42 944	-23 410
TOTAUX	-680 367	-1 259 602	579 235

Note C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	MONTANTS		VARIATION
	31/12/2023	31/12/2022	
Jetons de présence	38 438	17 813	20 625
T.F.P	23 396	19 832	3 564
Subvention TFP	0	-4 067	4 067
FOPROLOS	11 698	9 916	1 782
T.C.L	1 282	600	682
Droits de timbre et d'enregistrement	1 581	695	886
Taxes sur les véhicules	1 140	1 668	-528
Pénalités de retard	3 702	498	3 204
Contribution conjoncturelle	500	500	0
TOTAUX	81 737	47 455	34 282

NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note D.1- VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)

En Dinar Tunisien

	2023-2022
Variations Actifs courants	-406 234
Variations Passifs courants	6 650
Variations Fournisseurs	22 934
Variation du Besoins en Fonds de roulement (BFR)	-376 650
<i>Ajustements du BFR</i>	
Encaissement intérêts SOPINO	-600 000
Provisions IDR	-20 906
<i>Variations du BFR ajustées</i>	-997 556

Note D.2- RECLASSEMENT EXIGIBLE FONDS GERE IRADA

En Dinar Tunisien

	Plus-value	Com. Performance	Part IRADA
Dividendes SICAV	<u>12 848</u>	<u>1 285</u>	<u>11 563</u>
Le Kef	8 204	820	7 384
Jendouba	4 643	464	4 179
dividendes sicav 2023			
Actualisation SICAV BHO	<u>11 462</u>	<u>1 146</u>	<u>10 316</u>
Le Kef	8 216	822	7 394
Jendouba	3 246	325	2 922
Total	<u>24 310</u>	<u>2 431</u>	<u>21 879</u>

Note D.3- PART DES FONDS FOPRODI ET CDC DANS LES REVENUS

En Dinar Tunisien

	Plus value sur FG	Com. Performance	Plus-value FOPRODI	Plus-value CDC
EXPO FOREST	743	74	669	
Menuiserie AYADI	7 278	728	6 551	
Plus values sur Titres (Note A.3-1-2)	<u>8 022</u>	<u>802</u>	<u>7 220</u>	<u>0</u>
ZEMAR	7 200	1 440		5 760
Régul Com. Performance ZEMAR 2022	2160	2 160		-2 160
TVA sur Com. Performance ZEMAR 2022				-151
ACI	43 442	8 688		34 754
Plus values sur CCA(Note C.1)	<u>52 802</u>	<u>12 288</u>	<u>0</u>	<u>38 202</u>
Total	<u>60 824</u>	<u>13 091</u>	<u>7 220</u>	<u>38 202</u>

ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PARTIES LIEES

Note E.1- ENGAGEMENTS RECUS

Les Actifs, Participations et Avances en comptes courants, couverts à concurrence de 60% ou de 75% de leur valeur par l'assurance SOTUGAR, se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

Projet	Montants	Couverture	Objet de la garantie
SEB	350 000	60%	Participation
SOTES	200 000	75%	Compte Courant Actionnaire
VEGA CABLES	150 000	75%	Participation
SIMETAL	250 000	75%	Participation
MANAJEM	126 000	60%	Participation
SOCABIS	110 000	75%	Participation
GOLD CINEMA	100 000	75%	Participation
SKANAGRO	30 000	60%	Compte Courant Actionnaire
	<u>1 316 000</u>	<u>911 100</u>	

Note E.2- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

La SODINO détient 49,998% du capital social de la société SOPINO, ce dernier est sous son contrôle exclusif.

1- Transactions intergroupes :

1.1- Société SOPINO SA (Filiale)

- ❖ La société SODINO SICAR a loué à la SOPINO un local à usage de siège social pour un montant annuel de 3 600 DT Hors TVA ;

Les loyers de l'année 2023, portés en Produits s'élèvent à 3 600 DT. Au 31 décembre 2023, les loyers dus par la SOPINO et portés au compte « Produits à recevoir » s'élèvent à 7 000 DT.

- ❖ Au cours de l'exercice 2023 la SOPINO a procédé au règlement de l'échéance d'intérêts sur compte courant dus à la SODINO s'élevant à 600 000 DT. Ainsi, les intérêts impayés provisionnés (relatifs aux exercices 2010 à 2016) ont fait l'objet d'une reprise de provisions pour un montant de 600 000 DT au titre de l'exercice 2023, passant de 1 447 686 Dinars à 847 686 Dinars.

Les intérêts impayés dus par la SOPINO au 31 décembre 2023 s'élèvent à 4 512 236 Dinars et sont couverts par des provisions à concurrence de 847 686 Dinars. Le reliquat soit un montant de 3 664 650 Dinars est couvert par le poste « intérêts réservés » portés au passif du bilan.

Les intérêts de l'exercice 2023 calculés au taux de 8 % selon la convention sont portés parmi les produits pour un montant de 794 880 DT [(9 200 000 DT + 736 000 DT) x 8%].

Le remboursement de cette dette s'étalera de l'exercice 2022 jusqu'à l'exercice 2032 :

***ECHEANCIER DE REMBOURSEMENT DES INTERETS ET PRINCIPAL SUR CCA SODINO
En KDT***

Année	Solde Principal	Intérêts capitalisés	Remboursement principal	Restant dû	Solde intérêts 2021	Remboursement intérêts	Restant dû	Total Restant dû	Total Remboursement
2021	9 200	0	0	9 200	5 712	0	5 712	14 912	0
2022		736	0	9 936		-600	5 112	15 048	-600
2023		795	0	10 731		-600	4 512	15 243	-600
2024		858	0	11 589		-600	3 912	15 502	-600
2025		927	0	12 516		-600	3 312	15 829	-600
2026		1 001	0	13 518		-3 312	0	13 518	-3 312
2027		1 081	-4 048	10 551				10 551	-4 048
2028		844	-2 778	8 618				8 618	-2 778
2029		689	-2 778	6 529				6 529	-2 778
2030		522	-2 778	4 274				4 274	-2 778
2031		342	-2 778	1 838				1 838	-2 778
2032		147	-1 985	0				0	-1 985
Total	9 200	7 944	-17 144		5 712	-5 712		121 863	-22 856

1.1- Fonds d'amorçage IKDAM Gestion

Le conseil d'administration de la SODINO a autorisé dans sa réunion du 15 décembre 2016 l'octroi d'une Avance en compte courant au fonds d'amorçage IKDAM Gestion pour un montant de 15 000

DT. Le conseil, dans sa réunion du 27 février 2019, a autorisé une autre avance pour un montant de 30 000 DT, libérée en 2019 à concurrence de 6 000 DT. Le solde du compte courant associé s'élève ainsi au 31 Décembre 2022 à 21 000 Dinars provenant des exercices antérieurs.

2- Engagements envers les dirigeants :

2.1- 2-1. Salaires et avantages en nature

Le conseil d'administration de la SODINO SICAR a autorisé la rémunération du Président Directeur Général, dans ses réunions du 31 octobre 1996, du 06 mars 2020 et du 06 Août 2021.

Au cours de l'exercice 2023, la société SODINO SICAR a servi des rémunérations brutes, à son Président Directeur Général, Mme Samiha SELMANI, de 144 253 DT dont des avantages en nature pour 16 843DT. Ces rémunérations comprennent des primes rattachées à l'exercice 2022 s'élevant à 38 045 DT.

Par ailleurs, des primes rattachés à l'exercice 2023 et non encore servies, portées en charges à payer, s'élèvent à 43 549 DT en brut.

Ainsi la rémunération brute servie par la SODINO à son PDG au titre de l'exercice 2023 s'élève à 149 757 DT.

En outre le PDG a reçu en 2023, de la SOPINO au titre de ses fonctions de PDG chez cette dernière une rémunération brute de 14 400 Dinars autorisée par le conseil de cette dernière depuis l'exercice 2014.

2-2. Jetons de présence servis au PDG :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale annuelle. Le montant décidé par l'assemblée générale est de 937,500 DT brut par administrateur et par présence.

Au cours de l'exercice 2023, la société SODINO SICAR a servi, à son Président Directeur Général, Mme Samiha SELMANI des jetons de présence pour 1 875 DT en brut. Les jetons de présence dus au Président Directeur Général et non encore servis (portés en charges à payer) s'élèvent à 4 688 DT.

En outre les jetons de présence, servis aux PDG, Mme Samiha SELMANI, au cours de l'exercice 2023 par la SOPINO s'élèvent à 3750 DT, brut, au titre des réunions du conseil d'administration et à 937,500 DT au titre des réunions du comité de dépouillement et de pilotage.

2-3. Jetons de présence servis à tous les administrateurs :

Au cours de l'exercice 2023, la société SODINO SICAR a servi, à tous les administrateurs (y compris le PDG) des jetons de présence pour 16 875 DT en brut au titre de l'exercice 2022. Les jetons de présence dus aux administrateurs et non encore servis (portés en charges à payer) s'élèvent à 39 375 DT.

ANNEXES :

ANNEXE 1 :

SODINO SICAR S.A.
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
AU 31 DECEMBRE 2023
(En Dinar Tunisien)

DESIGNATION	TAUX EN %	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				V C N	
		31/12/2022	Acquis. 2023	Régul. & Cession s	31/12/2023	Cumul au 31/12/2022	Dotatio n 2023	Régul. & Cession s	Cumul au 31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		23 506	12 805	0	36 311	22 323	2 364	0	24 687	1 183	11 624
LOGICIELS	33,33%	23 506	12 805	0	36 311	22 323	2 364	0	24 687	1 183	11 624
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 259 545	13 102	-64 100	1 208 547	633 948	68 624	-64 100	638 473	625 596	570 075
BATIMENTS	2%	560 765	0	0	560 765	153 532	12 343	0	165 874	407 234	394 891
MATERIEL DE TRANSPORT	20%	396 335	0	-64 100	332 235	231 474	34 560	-64 100	201 934	164 861	130 301
AGENCEMENTS AMENAGEMENTS & INSTAL.	10%	58 372	0	0	58 373	53 439	2 031	0	55 470	4 934	2 903
EQUIPEMENTS DE BUREAU	10%	115 732	4 223	0	119 956	83 216	4 739	0	87 955	32 516	32 000
MATERIEL INFORMATIQUE	33,33%	128 338	8 880	0	137 219	112 287	14 951	0	127 238	16 052	9 980
Total		1 283 051	25 907	-64 100	1 244 859	656 271	70 988	-64 100	663 160	626 780	581 699

<i>Projets promoteurs</i>	<i>Total Part sur FP</i>	<i>FOPRO DI</i>	<i>FONDS IRADA</i>	<i>FONDS RITI</i>	<i>FONDS Soutient & Restruct. PME</i>	<i>FONDS CDC</i>	<i>Total Part sur FG</i>	<i>Total Part</i>	<i>Part. non Libérée FP</i>	<i>Provision 2022</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Provisions 2023</i>	<i>Net</i>	<i>CCA/ Fonds Propres</i>	<i>FONDS Soutient & Restruct. PME</i>	<i>FONDS CDC</i>	<i>Total CCA</i>	<i>Provisions sur CCA</i>	<i>Avance sur Rachats</i>
GREEN PANEL TECHNOLOGIE	720	1 440,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 440,0	2 160,0	0,0	-720,0	0,0	0,0	-720,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
LES RAMEAUX DE CARTHAGE	88	196,0	0,0	0,0	135,0	0,0	331,0	419,0	0,0	-88,0	0,0	0,0	-88,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
LES VERGERS DU SOLEIL	330	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	330,0	0,0	-330,0	0,0	0,0	-330,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
MANAJEM	126	288,0	0,0	0,0	0,0	0,0	288,0	414,0	0,0	-50,4	0,0	0,0	-50,4	75,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
MCRR	100	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	200,0	0,0	-100,0	0,0	0,0	-100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
MEDICAL WEAR	50	120,0	0,0	0,0	0,0	0,0	120,0	170,0	0,0	-50,0	0,0	0,0	-50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
MEDINA TEXTILES	50	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	0,0	-50,0	0,0	0,0	-50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
MOZAR	30	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	30,0	0,0	-23,7	0,0	0,0	-23,7	6,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-6,3
NESMA INDUSTRIE	132	288,0	0,0	0,0	500,0	0,0	788,0	920,0	0,0	-132,0	0,0	0,0	-132,0	0,0	150,0	0,0	0,0	150,0	150,0	0,0
NORD TOURISME	124	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	124,0	0,0	-124,0	0,0	0,0	-124,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
NUTRIDOR	180	354,0	0,0	0,0	0,0	0,0	354,0	534,0	0,0	-180,0	0,0	0,0	-180,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PLASTIQUE DU NORD	11	17,1	0,0	0,0	0,0	0,0	17,1	28,1	0,0	-11,0	0,0	0,0	-11,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PROMAX	0	0,0	0,0	0,0	200,0	0,0	200,0	200,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SAB	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SADETT	209	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	209,5	0,0	-209,5	0,0	0,0	-209,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SAICA	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	40,0	0,0	0,0	40,0	40,0	0,0
SB CONFECTION	35	70,8	0,0	0,0	0,0	0,0	70,8	105,8	0,0	-35,0	0,0	0,0	-35,0	0,0	35,0	0,0	0,0	35,0	35,0	0,0
SDA MABROUKA	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SEB	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SEPHARMA	90	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	90,0	0,0	-90,0	0,0	0,0	-90,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SFFYN SAMI	60	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	60,0	0,0	-59,5	0,0	0,0	-59,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,5
SIMER	53	120,0	0,0	0,0	0,0	0,0	120,0	173,0	0,0	-53,0	0,0	0,0	-53,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SIMETAL	670	320,0	0,0	0,0	0,0	0,0	320,0	990,0	0,0	-482,5	0,0	0,0	-482,5	187,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SINA	200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	200,0	0,0	-200,0	0,0	0,0	-200,0	0,0	75,0	0,0	0,0	75,0	75,0	0,0

<i>Projets promoteurs</i>	<i>Total Part sur FP</i>	<i>FOPRO DI</i>	<i>FONDS IRADA</i>	<i>FONDS RITI</i>	<i>FONDS Soutient & Restruct. PME</i>	<i>FONDS CDC</i>	<i>Total Part sur FG</i>	<i>Total Part</i>	<i>Part. non Libérée FP</i>	<i>Provision 2022</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Provisions 2023</i>	<i>Net</i>	<i>CCA/ Fonds Propres</i>	<i>FONDS Soutient & Restruct. PME</i>	<i>FONDS CDC</i>	<i>Total CCA</i>	<i>Provisions sur CCA</i>	<i>Avance sur Rachats</i>
SINCAR	148	181,8	0,0	0,0	0,0	0,0	181,8	329,8	0,0	-124,2	0,0	0,0	-124,2	23,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-52,9
SIPH	189	280,8	0,0	0,0	0,0	0,0	280,8	469,6	0,0	-188,8	0,0	0,0	-188,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SKAN AGRO	142	340,0	0,0	0,0	150,0	0,0	490,0	632,0	0,0	-142,0	0,0	0,0	-142,0	0,0	30,0	0,0	0,0	30,0	12,0	0,0
SKCPM	5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,8	0,0	-4,8	0,0	0,0	-4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SMM	116	472,0	0,0	0,0	0,0	0,0	472,0	588,0	0,0	-116,0	0,0	0,0	-116,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SMVDA ETTATAOUER II	12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,0	0,0	-12,0	0,0	0,0	-12,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SOCABIS	110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	110,0	0,0	-44,0	0,0	44,0	0,0	110,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SOMIPEM	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SOMOMA	8	21,1	0,0	0,0	0,0	0,0	21,1	29,1	0,0	-6,3	0,0	0,0	-6,3	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-6,2
SOREVAL	89	225,0	0,0	0,0	0,0	0,0	225,0	314,0	0,0	-89,0	0,0	0,0	-89,0	0,0	30,0	0,0	0,0	30,0	30,0	0,0
SOTRAMOL	49	87,3	0,0	0,0	0,0	0,0	87,3	136,3	0,0	-49,0	0,0	0,0	-49,0	0,0	75,0	0,0	0,0	75,0	75,0	0,0
SOTUCAM+	70	246,0	0,0	0,0	0,0	0,0	246,0	316,0	0,0	-70,0	0,0	0,0	-70,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SOTUFAF	100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	-87,5	0,0	0,0	-87,5	12,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-12,5
STOTCA	90	135,0	0,0	0,0	200,0	0,0	335,0	425,0	0,0	-82,0	-2,1	0,0	-84,1	5,9	50,0	0,0	0,0	50,0	50,0	-20,0
TAOOC	50	292,0	0,0	0,0	0,0	0,0	292,0	342,0	0,0	-25,0	0,0	0,0	-25,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TECHNOLATEX	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TREFINORD	150	331,0	0,0	0,0	0,0	0,0	331,0	481,0	0,0	-134,4	0,0	0,0	-134,4	15,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-50,0
TUILE DU NORD	55	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	105,0	0,0	-55,0	0,0	0,0	-55,0	0,0	50,0	0,0	0,0	50,0	50,0	0,0
TUNIPA	175	105,0	0,0	0,0	0,0	0,0	105,0	280,0	0,0	-175,0	0,0	0,0	-175,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TUNISIA PNEUS	380	380,0	0,0	0,0	0,0	0,0	380,0	760,0	-285,0	-95,0	0,0	0,0	-95,0	285,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TUNISIE FONDERIE	250	180,0	0,0	0,0	0,0	0,0	180,0	430,0	0,0	-236,0	0,0	0,0	-236,0	14,0	117,0	0,0	0,0	117,0	115,0	-24,0
TUNISIE GARNITURE ARTISTIQUE	140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	140,0	0,0	-106,9	0,0	0,0	-106,9	33,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-33,1
VEGA CABLES	135	390,0	0,0	0,0	0,0	0,0	390,0	525,0	0,0	-26,5	0,0	11,4	-15,1	119,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-25,0
WHITE PHARMA	0	316,8	247,0	0,0	0,0	0,0	563,8	563,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	120,0	0,0	0,0	120,0	120,0	-3,5

Projets promoteurs	Total Part sur FP	FOPRO DI	FONDS IRADA	FONDS RITI	FONDS Soutient & Restruct. PME	FONDS CDC	Total Part sur FG	Total Part	Part. non Libérée FP	Provision 2022	Dotations	Reprises	Provisions 2023	Net	CCA/ Fonds Propres	FONDS Soutient & Restruct. PME	FONDS CDC	Total CCA	Provisions sur CCA	Avance sur Rachats
GREEN HILL	0	0,0	900,0	0,0	0,0	0,0	900,0	900,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
HN OUEST	100	144,0	0,0	0,0	0,0	0,0	144,0	244,0	0,0	-93,9	0,0	0,0	-93,9	6,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-15,0
SEFRIM	0	0,0	0,0	0,0	300,0	0,0	300,0	300,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
M PACK	0	0,0	0,0	0,0	0,0	920,0	920,0	920,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
WEST PHARMA	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ADVANCED CHEMICAL INDUSTRY	0	315,0	0,0	0,0	0,0	155,0	470,0	470,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	149,1	149,1	0,0	-0,3
TUNIA HELICOPTER	0	0,0	0,0	0,0	0,0	340,0	340,0	340,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
MSTC	0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	200,0	200,0	0,0	0,0
ZEMAR	0	480,0	0,0	0,0	0,0	120,0	600,0	600,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	45,0	0,0	-4,7
Avances en Comptes Courants Actionnaires	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SOPINO	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9 200,0	0,0	0,0	9 200,0	0,0	0,0
IKDAM GESTION	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21,0	0,0	0,0	21,0	21,4	0,0

TOTAUX	12 373,4	11 794,6	1 147,0	45,9	2 198,0	1 635,0	16 820,5	29 193,9	-285,0	-11 161,3	-2,1	148,5	-11 014,8	1 358,6	11 869,7	397,0	394,1	12 660,8	2 407,26	-1 098,0
---------------	-----------------	-----------------	----------------	-------------	----------------	----------------	-----------------	-----------------	---------------	------------------	-------------	--------------	------------------	----------------	-----------------	--------------	--------------	-----------------	-----------------	-----------------

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Avis d'auditeur indépendant
Exercice clos au 31 Décembre 2023

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SODINO SICAR SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers sont établis en dinar tunisien et font ressortir un total net de bilan de 45 061 723 DT, des capitaux propres positifs de 19 619 442 DT y compris un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 146 247 DT et un flux de trésorerie affecté à l'exploitation de -1 611 386 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière la société SODINO SICAR SA au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1- Immobilisations Financières et Provisions y rattachées

Les immobilisations financières, figurant au bilan au 31 décembre 2023, s'élèvent à 32 570 046 DT en valeurs brutes, dont 29 193 900DT concernent des Participations à rétrocéder.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté notamment en :

- L'examen des Procès-verbaux du conseil d'administration statuant sur les approbations de financement ;
- L'examen des arrangements et des rétrocessions ;
- L'examen d'un échantillon des dossiers de suivi des participations ;
- L'examen de la situation nette comptable, pour un échantillon de projets, sur la base des états financiers récents et des rapports des commissaires aux comptes correspondants ;
- L'examen des états financiers prévisionnels et des business plans, pour un échantillon de projets ;
- La discussion de la situation financière d'un échantillon de projet avec les responsables de suivi des projets ainsi qu'avec la direction générale.

2- Avances en comptes courant actionnaires

Les Avances en comptes courant actionnaires, figurant au bilan au 31 décembre 2023 dans le poste Placement et autres actifs financiers, s'élèvent à 12 660 830 DT en valeurs brutes, dont 9 200 000 DT (en principal) accordés à la SOPINO, filiale détenue à 49,99848% par SODINO SICAR.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté notamment en :

- L'examen des états financiers récents, des rapports des commissaires aux comptes ainsi que des états financiers prévisionnels et des business plans ;
- L'examen des notes d'évaluation du patrimoine, pour un échantillon de projets, L'examen des arrangements et des rétrocessions ;
- La discussion de la situation financière d'un échantillon de projet avec la direction générale.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport

de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne de la société susceptible d'avoir une incidence sur notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis le, 12 Août2024,

Le commissaire aux comptes :

Expert Partners

Salah MEZIOU

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 Décembre 2023

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par lesdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Les opérations réalisées dans le cadre des articles précités, se présentent comme suit :

1- Transactions intergroupes :

1.1- Société SOPINO SA (Filiale)

- La SOPINO a réalisé, en 2021 et 2022, un nouveau projet pour un investissement de 24 millions de dinars. Ce projet a permis d'améliorer considérablement ses revenus à partir de 2023.

- Le business plan de la SOPINO fait apparaître une trésorerie cumulée positive et permet notamment le règlement des engagements de la SOPINO vis-à-vis de la SODINO en principal, et intérêts sur la base d'éléments autorisés par le conseil d'administration de la SODINO en date du 22 décembre 2021 et le conseil d'administration de la SOPINO en date du 06 janvier 2023 et prévoyant notamment :

- Un nouvel échéancier de remboursement jusqu'à l'exercice 2032.
- Un taux d'intérêt de 8% à partir de 2023 applicable uniquement sur le principal du au 31 Décembre 2021 soit 9 200 mille Dinars. Les intérêts dus au 31 Décembre 2021 et s'élevant à 5712 mille Dinars ne sont pas productif d'intérêts sauf en cas d'impayés par rapport au nouvel échéancier. Ce montant sera payé en premier lieu en quatre

annuités de 600 mille Dinars à partir de l'exercice 2022 et une dernière annuité en 2026 de 3 312 mille Dinars.

- Les intérêts annuels calculés à partir du 1^{er} Janvier 2022 et impayés sont productifs d'intérêt au taux de 8% à partir de l'année qui suit avec une majoration de 1%. Il en est de même pour les impayés en principal.

L'échéancier de remboursement est présenté à la Note E.2 : Parties liées.

Les intérêts dus par la SOPINO au 31 Décembre 2023, et s'élevant à 4 512 mille Dinars sont soit provisionnés (847,7 mille Dinars) soit portés en intérêts réservés (3 664,6 mille Dinars).

Au cours de l'exercice 2023, La SODINO a encaissé l'échéance d'intérêts de 600 000 DT et a, par conséquent, levé la provision sur les intérêts impayés à concurrence de ce montant (Note A.4-i-a).

❖ Intérêts 2023 sur Compte Courant SOPINO

Les intérêts de l'exercice 2023 calculés au taux de 8 % selon la convention sont portés parmi les produits pour un montant de 794880 DT [(9 200 000 DT + 736 000 DT) x 8%].

❖ La société SODINO SICAR a loué à la SOPINO un local à usage de siège social pour un montant annuel de 3 600 DT Hors TVA ;

Les loyers de l'année 2023, portés en Produits s'élèvent à 3 600 DT. Au 31 décembre 2023, les loyers dus par la SOPINO et portés au compte « Produits à recevoir » s'élèvent à 7 000 DT.

1.2- Fonds d'amorçage IKDAM Gestion

Le conseil d'administration de la SODINO a autorisé dans sa réunion du 15 décembre 2016 l'octroi d'une Avance en compte courant au fonds d'amorçage IKDAM Gestion pour un montant de 15 000 DT. Le conseil, dans sa réunion du 27 février 2019, a autorisé une autre avance pour un montant de 30 000 DT, libérée en 2019 à concurrence de 6 000 DT. Le solde du compte courant associé s'élève ainsi au 31 Décembre 2021 à 21 000 Dinars provenant des exercices antérieurs.

2- Engagements envers les dirigeants :

2-1. Salaires et avantages en nature

Le conseil d'administration de la SODINO SICAR a autorisé la rémunération du Président Directeur Général, dans ses réunions du 31 octobre 1996, du 06 mars 2020 et du 06 Août 2021.

Au cours de l'exercice 2023, la société SODINO SICAR a servi des rémunérations brutes, à son Président Directeur Général, Mme Samiha SELMANI, de 144 253DT dont des avantages en nature

pour 16 843DT. Ces rémunérations comprennent des primes rattachées à l'exercice 2022 s'élevant à 38 045 DT.

Par ailleurs, des primes rattachés à l'exercice 2023 et non encore servies, portées en charges à payer, s'élèvent à 43 549 DT en brut.

Ainsi la rémunération brute servie par la SODINO à son PDG au titre de l'exercice 2023 s'élève à 149 757 DT.

En outre le PDG a reçu en 2023, de la SOPINO au titre de ses fonctions de PDG chez cette dernière une rémunération brute de 14 400 Dinars autorisée par le conseil de cette dernière depuis l'exercice 2014.

2-2. Jetons de présence servis au PDG :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale annuelle. Le montant décidé par l'assemblée générale est de 937,500 DT brut par administrateur et par présence.

Au cours de l'exercice 2023, la société SODINO SICAR a servi, à son Président Directeur Général, Mme Samiha SELMANI des jetons de présence pour 1 875 DT en brut. Les jetons de présence dus au Président Directeur Général et non encore servis (portés en charges à payer) s'élèvent à 4 688 DT.

En outre les jetons de présence, servis aux PDG, Mme Samiha SELMANI, au cours de l'exercice 2023 par la SOPINO s'élèvent à 3750 DT, brut, au titre des réunions du conseil d'administration et à 937,500 DT au titre des réunions du comité de dépouillement et de pilotage.

2-3. Jetons de présence servis à tous les administrateurs :

Au cours de l'exercice 2023, la société SODINO SICAR a servi, à tous les administrateurs (y compris le PDG) des jetons de présence pour 16 875 DT en brut au titre de l'exercice 2022. Les jetons de présence dus aux administrateurs et non encore servis (portés en charges à payer) s'élèvent à 39 375 DT.

D'autre part, au cours de nos travaux d'audit nous n'avons pas relevé d'autres d'opérations rentrant dans le cadre des dits articles.

Tunis le, 12 Août 2024

Le commissaire aux comptes :

Expert Partners

Salah MEZJOU